



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 336 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan
au 7 rue Marcel Dubois à Paris 12^e

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ida Grinspan (née Fensterszab) naît à Paris le 19 novembre 1929. Fuyant l'antisémitisme dans leur Pologne natale, ses parents, Chaya et Jankiel, sont arrivés en France six ans plus tôt.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Ida est confiée par ses parents à une nourrice qui l'élève dans un petit village des Deux-Sèvres. C'est là qu'elle est arrêtée, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1943. Alors âgée de 14 ans, elle est transférée à Drancy puis déportée le 10 février 1944, par le convoi 68, au camp d'Auschwitz-Birkenau. Malgré son jeune âge, elle est sélectionnée pour le travail forcé et tatouée du matricule 75360. Elle racontera plus tard que sa coiffure qui la vieillissait un peu lui a sans doute permis d'échapper à la chambre à gaz et au sort réservé aux enfants dès leur arrivée. La jeune fille est donc affectée aux *Kommandos* d'Auschwitz-Birkenau où elle transporte des pierres et des pommes de terre, avant de partir travailler au *Weichsel-Union-Metallwerke*, l'usine de munitions parmi les 45 camps satellites d'Auschwitz.

Le 18 janvier 1945, le camp d'Auschwitz-Birkenau est évacué. Elle survit à une "marche de la mort" de trois jours, puis est internée dans les camps de Ravensbrück et Neustadt-Glewe, en Allemagne. Elle est libérée le 2 mai 1945, très affaiblie.

À son retour à Paris, elle a 16 ans. Elle retrouve son frère, mais ses parents ne reviendront pas. Sa mère a été arrêtée le 16 juillet 1942 lors de la rafle du Vélodrome d'Hiver, déportée et gazée à Auschwitz. Son père a été déporté par le dernier convoi, le 31 juillet 1944.

En 1988, la région Île-de-France lui propose d'accompagner des élèves de Terminale en voyage d'étude à Auschwitz-Birkenau. Dès lors, Ida Grinspan ne cesse de témoigner, racontant sans relâche la persécution des Juifs en France sous l'Occupation, sa survie à Auschwitz-Birkenau, le difficile retour des déportés. Durant trente ans, elle a ainsi transmis la mémoire de la Shoah à des générations de collégiens et de lycéens.

En 2002, elle retrace son histoire dans un livre intitulé « Je n'ai pas pleuré », co-écrit avec Bertrand Poirot-Delpech.

Cette grande figure de la **Mémoire** nous a quittés le 24 septembre 2018. Ses précieux récits resteront à tout jamais dans nos esprits.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé d'apposer une plaque au 7, rue Marcel Dubois à Paris 12^e, son dernier domicile, et dont le texte est le suivant :

« ICI A VÉCU

IDA GRINSPAN NÉE FENSTERSZAB

1929-2018.

DÉPORTÉE EN 1944 PAR LE CONVOI N° 68,

INTERNÉE À BIRKENAU.

DE RETOUR EN FRANCE,

ELLE N'AURA DE CESSÉ DE TÉMOIGNER.

« JE N'AI PAS PLEURÉ » ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DAC 336 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan au 7 rue Marcel Dubois à Paris 12e

Le

Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan, 7 rue Marcel Dubois à Paris 12e ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ida Grinspan, 7 rue Marcel Dubois à Paris 12e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici a vécu Ida Grinspan née Fensterszab 1929-2018. Déportée en 1944 par le convoi n° 68, internée à Birkenau. De retour en France, elle n'aura de cesse de témoigner. « Je n'ai pas pleuré » ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2023 et suivants.